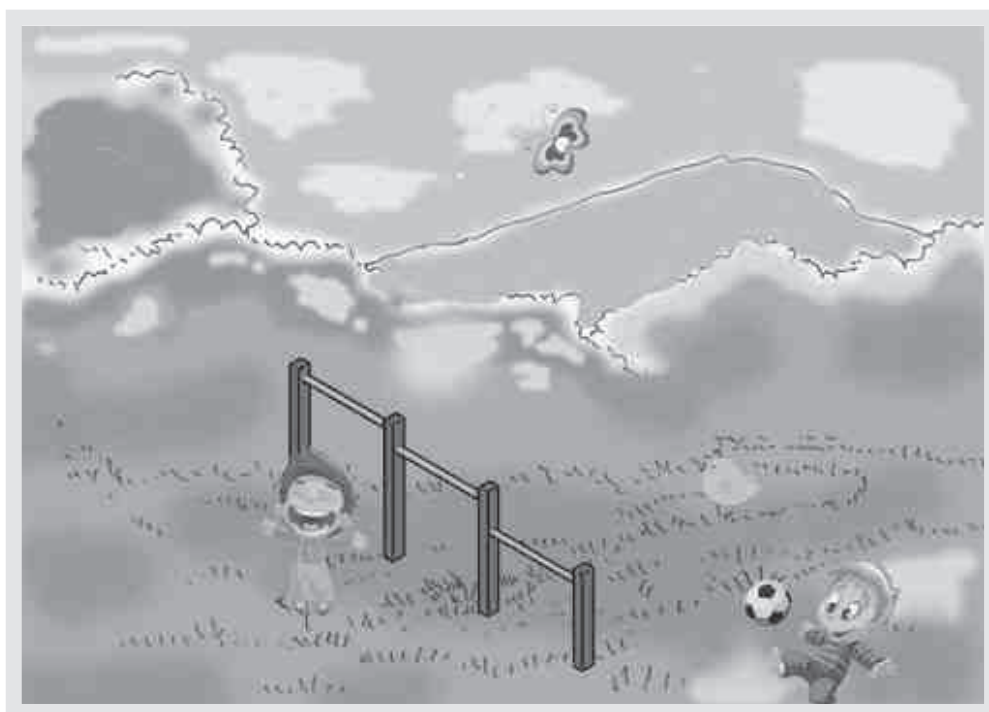


Référence Decathlon Pro : 5005227

BARRES FIXES KID & FIT



Année de fabrication : 2017

Contact, informations et devis

DECATHLON PRO

Email : contact@decathlonpro.fr

Tel : 09.69.39.70.07

(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, prix d'un appel local)

www.decathlonpro.fr

Tranche d'âge : Le **MODULE BARRES FIXES** s'adresse aux enfants de 4 à 11 ans

Surveillance : il est pleinement reconnu qu'il est nécessaire de surveiller les enfants de 0 à 3 ans.

Site interdit : terrain pentu.

Profil du sol : il doit être plan.

Nature du sol : revêtement amortissant adapté à la hauteur de chute du jeu qui est de 1 m

Espace libre à respecter : aucun obstacle étranger au jeu (exemple : une branche d'arbre...) ne doit se situer sur une hauteur de 1.80 m au-dessus du jeu et au-dessus de la zone d'impact.

Zone d'impact : la surface d'atténuation de l'impact doit être de **17 m²**.

Niveau zéro : se référer au marquage indiqué sur les bois.

Traitement du bois : bois traité en autoclave, **avec une solution sans chrome ni arsenic.**

Garantie : le bois est un matériau vivant, une simple fissure ne pourra constituer une raison suffisante pour changer la pièce du jeu, et ne nuit ni à sa longévité, ni à son utilisation.

Remarque : conserver la notice de montage pour avoir la référence des pièces.

Conformité : ce jeu est conforme aux normes NF EN 1176-1.

AVERTISSEMENT :

L'ensemble de ce document doit être archivé et utilisé pour la maintenance, les contrôles d'entretien et doit être remis à l'administration en cas de demande.

CONDITIONNEMENT

Référence : 3401S

Page : 2/10

1 poteau A, lg 1100mm
1 poteau B, lg 1300mm
1 poteau C, lg 1400mm ; perçage opposé
1 poteau D, lg 1400mm
3 barres inox, lg 830mm
1 panneau de consigne

VISSERIE

VUE	DESIGNATION	DIMENSION	QUANTITE
	VIS A BOIS	5 X 70	6

MAINTENANCE ENTRETIEN

Référence : 3401S

Page : 3/10

MAINTENANCE

- La sécurité des équipements de jeux est fortement conditionnée par leur état et par leur entretien. Donc, ils doivent faire l'objet d'une inspection régulière et d'une maintenance préventive périodique.
- La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement et en fonction d'autres facteurs qui sont par exemple, une utilisation intensive, du vandalisme, un équipement situé près de la mer, la pollution de l'air, l'âge de l'équipement.
- Pour les aires de jeux soumises à un usage intensif ou étant l'objet de vandalisme, l'inspection ou la maintenance tel que le contrôle visuel de routine, doit être renforcée donc devenir quotidienne.
- Si, lors du contrôle, il est constaté l'existence de graves détériorations menaçant la sécurité des enfants, il est recommandé d'y remédier sans délai. Si cela n'est pas possible, il convient d'empêcher toute utilisation de l'équipement par son immobilisation ou son retrait.
- De même, il faut prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'utilisation ou le démontage du jeu est incomplet et pendant la maintenance.

ENTRETIEN

FREQUENCE	TRAVAUX
TOUTES LES SEMAINES Contrôle visuel de routine	- contrôle de la propreté de l'aire de jeux - contrôle de l'état de surface des bois (poncer les échardes) - contrôle des pièces manquantes ou cassées - vérifier la stabilité de la structure - maintenir à niveau les matériaux meubles particuliers - ramassage des verres cassés et d'autres débris
TOUS LES 1 A 3 MOIS Contrôle fonctionnel	- contrôle du serrage des écrous et des vis - vérification de la présence systématique des bouchons de protection - contrôle de la tension des cordes et retendre si nécessaire - contrôle d'usure de chaque élément du jeu
TOUS LES ANS Contrôle annuel principal	- contrôle des fondations - nettoyage complet du jeu - renouvellement des peintures le cas échéant - remplacement des pièces usées ou défectueuses - (exemple : barreau, lame de plancher, corde, glissière...)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Référence : 3401S
Page : 4/10

AUTO CERTIFICATION

**LOISIRS AMENAGEMENTS-LOU BOY
ZA L'ANJOUINIÈRE
86370 VIVONNE**

CERTIFICAT : 11092013/004

EQUIPEMENTS D'AIRES COLLECTIVES DE JEUX

**ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE DU
DECRET N° 94-699 DU 10 AOUT 1994**

La société LOISIRS AMENAGEMENTS-LOU BOY, société de fabrication intégrée de jeux pour aires collectives, atteste avoir vérifiée et contrôlée, suivant les normes obligatoires le concernant, l'équipement mentionné ci-dessous, pour être conforme aux exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux :

FABRICANT : LOISIRS AMENAGEMENTS-LOU BOY

**ADRESSE DU SITE DE FABRICATION : L'Anjouinière
86370 VIVONNE**

EQUIPEMENTS CONCERNE: Module Barres Fixes, réf. 3401S

**NORMES EUROPEENNES
notamment intégrées en référence à cet équipement : NF EN 1176-1 version 2008**

A Vivonne, le 11 septembre 2013

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Francis GADIOUX

AVERTISSEMENTS

- la conformité aux exigences de sécurité de ce produit étant fortement conditionnée par son installation, il est impératif de respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans la présente notice.
- Il est indispensable de veiller notamment aux différents assemblages pouvant entraîner des risques de coincement.
- Les fixations et réglages définitifs doivent être réalisés de manière à éliminer les ouvertures ou espaces compris :

- entre 8 et 25 mm pour le coincement de doigt
- la non observation de ces consignes entraînera la responsabilité de l'installateur en cas d'accident.

MONTAGE 2

Référence : 3401S

Page : 6/10

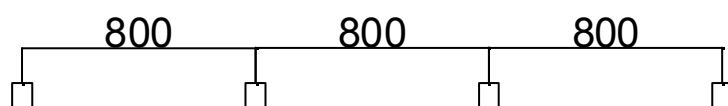
- A plat sur le sol présenter les **4 poteaux de A à D**. Intégrer les barres Inox dans les trous établis.
- Veillez à bien être en butée en fond de trou et bien perpendiculaire entre poteaux et barre Inox.
- Avec un foret acier diamètre 5, percer les barres Inox insérées dans les poteaux.
- Visser avec les **VIS A BOIS 5 X 60**.
- Sceller de 300 mm dans le sol.

IMPLANTATION SCELLEMENT

Référence : 3401S

Page : 7/10

IMPLANTATION



TROU DE SCELLEMENT

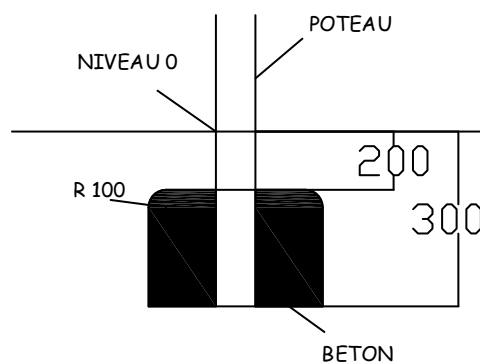
Nombre : 6

Diamètre : 50 cm

Profondeur : 50 cm

Dosage béton : 300 kg/m³

Remarque : pour les poteaux inclinés, prévoir une réserve de 300X500 au lieu de 300X300



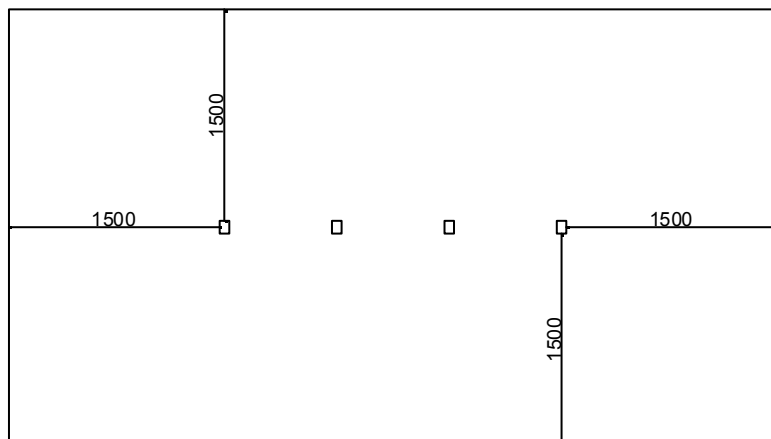
SURFACE D'IMPACT

Références : 3401S

Page : 8/10

REMARQUE :

Sous tous les équipements d'aires de jeux caractérisés par une hauteur de chute libre supérieure à 600 mm, une surface d'atténuation de l'impact est requise sur la totalité de la surface d'impact.



— : surface d'impact
à couvrir : 17 m²

- 1,50 m autour du jeu

MATERIAUX A UTILISER :

Exemples de matériaux couramment utilisés pour l'atténuation de l'impact et hauteurs de chute critiques correspondantes :

Matériau (1)	Description mm	Epaisseur minimale (2) mm	Hauteur de chute Critique mm
Gazon/terreau naturel			≤ 1000 (4)
Fragments d'écorce	Granulométrie de 20 à 80	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Copeaux de bois	Granulométrie de 5 à 30	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Sable (3)	Granulométrie de 0.2 à 2	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Gravier (3)	Granulométrie de 2 à 8	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Autres matériaux et autres épaisseurs	Selon essai H.I.C (voir l'EN 1177)		Hauteur de chute critique telle que soumise à l'essai

- 1) Matériaux convenablement préparés pour l'utilisation en aires de jeux pour enfants.
- 2) Pour les matériaux meubles particuliers, ajouter 100 mm à l'épaisseur minimale pour tenir compte du déplacement (voir 4.2.8.5.1).
- 3) Sans argile ou sédiments. La granulométrie peut être identifiée au moyen de l'essai au tamis, selon l'EN 933-1.
- 4) Voir la note 1 au 4.2.8.5.2.

INSPECTION MAINTENANCE 1

Référence : 3401S

Page : 9/10

INSPECTION :

Nom de l'agent :

Date :

	BON	MAUVAIS	REMARQUES
Aspect de surface			
Fixations			
Stabilité			
Intégrité générale			
Propreté			
Intégrité des marquages			
Essai de fonctionnement			
Sol/contrôle niveau zéro			
Autres			

MAINTENANCE :

Nom de l'intervenant :

Date :

	Réalisation travaux		
	OUI	NON	REMARQUES
Nettoyage			
Remise en état des surfaces			
Resserrage fixations			
Lubrification pièces mobiles			
Remise au niveau zéro			
Marquage			
Mise hors service			
Dépose totale			
Protection scellements			

INSPECTION MAINTENANCE 2

Référence : 3401S
Page : 10/10

REPLACEMENT DES PIECES

N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité

REMISE EN SERVICE

Nom du réparateur :

Date :

Contrôle et réception de la réparation :

Nom :

Date :

Signature :